

Introduction

Bertrand RINGOT, maire de Gravelines, Président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Bertrand RINGOT souhaite la bienvenue aux participants et indique que le présent débat portera sur l'eau, mais également sur les différents acteurs présents dans ce domaine sur le territoire. Il rappelle que ce forum émane d'une volonté du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et de la Communauté Urbaine de Dunkerque, soucieux de mener une réflexion aussi large que possible sur les thèmes précités. Bertrand RINGOT précise que les discussions seront plus particulièrement centrées sur trois axes principaux : la disponibilité des ressources en eau, la qualité de l'eau et le cycle de l'eau. Pour lui, il est essentiel que ce forum donne lieu à de nombreux échanges avec les citoyens du territoire.

Etat des lieux

Frédéric BUSSELEZ.

Frédéric BUSSELEZ procède à un état des lieux de l'eau dans le Dunkerquois. Il précise que 12 500 000 mètres cubes d'eau par an sont consommés par les 220 000 habitants des 23 communes composant le territoire. En outre, il signale que 30 % de cette eau est utilisée à des fins économiques.

Frédéric BUSSELEZ présente ensuite les résultats d'une étude quantitative menée auprès de mille foyers du territoire. Pour lui, ces derniers ont une bonne opinion de l'eau, puisque 78 % des ménages interrogés ont confiance en l'eau du robinet. Ce chiffre justifie les présentes réflexions, dans la mesure où il est primordial que cette confiance perdure.

Il rappelle que les activités humaines s'intègrent dans le cycle de l'eau. Dès lors, il faut en limiter leurs impacts afin de préserver la qualité des eaux.

Frédéric BUSSELEZ indique que la particularité du Dunkerquois est qu'il ne comporte que très peu de cours d'eau, obligeant ainsi le territoire à s'approvisionner dans l'Audomarois voisin.

S'agissant de la qualité de l'eau, Frédéric BUSSELEZ explique que 24 000 paramètres sont contrôlés tous les ans, afin de garantir une eau aussi pure que possible aux habitants du territoire. Il ajoute que les acteurs du Dunkerquois aident ceux de l'Audomarois, afin de protéger leurs ressources en eau.

Frédéric BUSSELEZ souligne la qualité du réseau Dunkerquois, qui limite au maximum la déperdition d'eau. Ce réseau est particulièrement performant en termes d'assainissement, ce qui permet de restituer une eau de bonne qualité dans le milieu naturel.

Pour conclure sa présentation, Frédéric BUSSELEZ explique que le territoire est doté depuis peu de la compétence GEMAPI, qui concerne les problématiques d'inondation. Il invite Philippe PARENT à la tribune, afin d'en dire davantage sur cette compétence.

Philippe PARENT, Syndicat Mixte des Waterings.

Philippe PARENT se propose d'expliquer les changements intervenus en matière de gestion de l'eau, du fait d'une évolution législative récente.

Il rappelle que le territoire est situé dans un polder, donc qu'il se situe en dessous du niveau moyen de la mer. Il en résulte qu'il existe un risque de submersion des terres, contenu par un cordon dunaire et des aménagements protégeant l'arrière pays. Philippe PARENT souligne le fait que territoire a été progressivement aménagé, notamment avec une série de canaux, des portes à la mer ou encore avec d'importantes installations de pompage. Pour lui, ce dispositif doit permettre de faire face à des situations de crue. Le flux de l'eau est donc géré au plus près, afin de conserver un territoire habitable.

Philippe PARENT explique que les grands ouvrages humains de gestion de l'eau ont beaucoup évolué depuis les années 70. Ces derniers sont en permanence calés sur le rythme des marées afin de réguler l'écoulement des eaux sur un territoire particulièrement plat. S'agissant de ce dispositif, Philippe PARENT indique qu'il repose également sur les habitants du territoire.

Ce sont les départements qui, dans les années 70, se sont dotés de la compétence leur permettant de gérer les infrastructures décrites par Philippe PARENT. Néanmoins, à la fin du siècle dernier, il est apparu que ce système se devait d'évoluer et que certaines responsabilités devaient être précisées, notamment dans les zones portuaires. A ce titre, Philippe PARENT explique qu'une réflexion est menée depuis 2007, cette dernière ayant pour but de faire évoluer la gouvernance et le financement de ce dispositif sur le Dunkerquois. Il souligne qu'une loi de 2014 est venue compléter cette réflexion, en précisant la manière de gouverner la gestion de l'eau, mais également en modifiant le financement de cette dernière, en le rendant national. D'une gouvernance à trois à l'origine, la loi indique que ce sont les intercommunalités qui doivent prendre en charge le système. Dans ce but, une institution intercommunale des waterings a été créée le 1^{er} janvier 2016.

Philippe PARENT explique que la loi de 2014 prévoit que les intercommunalités deviennent compétentes sur un certain nombre de sujets. Pour le moment, le Syndicat Mixte des Waterings ne reprend qu'une partie des compétences attribuées dans le cadre de la GEMAPI. Pour autant, cela ne signifie pas que les intercommunalités ne doivent pas s'en charger. Elles peuvent faire le choix de l'assumer elles-mêmes ou de confier cette compétence à une structure *ad hoc*. Philippe PARENT signale que pour le moment, le volet « protection contre la submersion marine » ne figure pas encore dans les compétences du Syndicat Mixte des Waterings. Il ajoute qu'il est en de même pour la gestion des milieux aquatiques.

Pour autant, Philippe PARENT indique que le Syndicat a commencé à travailler, en reprenant les compétences de l'ancienne institution interdépartementale, qui se résument principalement par la gestion d'ouvrages à la mer. Néanmoins, à court terme, il est prévu que la nouvelle entité prenne en charge toute une série d'ouvrages précédemment gérés par l'Etat, la Région ou le Département. En outre, les statuts du Syndicat prévoient une éventuelle extension des compétences, qui devra être examinée par les élus. S'agissant des statuts, Philippe PARENT ajoute que ces derniers prévoient la création d'un Conseil Consultatif. Cette structure devra permettre le dialogue entre toutes les parties prenantes du secteur de l'eau. Philippe PARENT revient sur le fait que la loi ne remet pas en cause le rôle des sections de wateringue. Il affirme donc que ces dernières continueront à fonctionner.

Philippe PARENT précise que la loi prévoit l'institution d'une taxe, qui devra permettre aux nouvelles entités de fonctionner. Il ajoute que ce n'est pas une obligation et que cette décision reste du ressort des intercommunalités. Philippe PARENT explique que, jusqu'à présent, c'est le Département qui finançait le fonctionnement, tandis que l'Europe, l'Etat et la Région se chargeaient des investissements.

Enfin, Philippe PARENT détaille le budget 2016 du nouveau Syndicat, qui est de 2,2 millions d'euros et indique qu'il devrait progressivement atteindre 3 millions d'euros, notamment avec la prise en charge progressive des nouvelles compétences.

Premier débat

Bertrand RINGOT, maire de Gravelines, Président du Syndicat de l'eau, vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Philippe PARENT, Syndicat Mixte des Wateringues.

Un habitant de Grand-Fort-Philippe regrette que la CUD ait pris la décision, il y a quelques années, de confier la gestion de l'eau à des sociétés du secteur privé. Pour lui, c'était une mauvaise décision, dans la mesure où de nombreuses communes reprennent désormais la main dans ce domaine. Il s'étonne des disparités des tarifs selon les territoires et s'inquiète de leur éventuelle évolution.

Frédéric BUSSELEZ invite ce participant à participer à la réunion du 14 avril, qui sera consacrée à la tarification de l'eau. Pour Bertrand RINGOT, le sujet du prix de l'eau est complexe, parce qu'il comprend différents volets. Il assure que ce sont les élus qui décident de la façon dont ils veulent gérer le service de l'eau, c'est-à-dire en interne ou au travers d'une délégation de service public, partielle ou totale. Bertrand RINGOT rappelle qu'actuellement, sur le territoire, la gestion de l'eau est répartie de façon équilibrée entre public et privé. A cet effet, il explique que la CUD gère la quasi-intégralité de l'assainissement. S'agissant de l'eau potable, la gestion de la source est confiée à un délégataire, tout comme les aspects liés aux abonnements. Pour Bertrand RINGOT, cette répartition est équitable. Concernant l'aspect tarifaire, il affirme qu'une étude a démontré qu'il n'existait pas fondamentalement de différence, selon que l'on soit géré par une régie ou par un délégataire. Bertrand RINGOT souligne le fait que les élus n'ont aucun *a priori* à ce sujet et qu'ils souhaitent le plus de clarté possible sur les rôles de chacun.

Un participant s'interroge sur les effets concrets de la GEMAPI.

Philippe PARENT explique que la précédente entité avait atteint ses limites, notamment en ce qui concerne les rôles de chacun et les financements. Il pense que l'évolution législative va permettre de clarifier les choses et d'assurer davantage de cohérence. De plus, les différentes parties prenantes du secteur pourront dialoguer. Bertrand RINGOT ajoute qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, tous les ouvrages de port de Gravelines-Grand-Fort seront gérés par le Syndicat Mixte des Wateringues, et non plus par le Département. Selon lui, c'est l'exemple concret d'un changement majeur.

Un participant s'enquiert des risques d'inondation sur le territoire et de ce qui est prévu pour gérer ce facteur.

Pour Philippe PARENT, la configuration du territoire induit que ce risque est présent. Toutefois, il se veut rassurant, expliquant que le Dunkerquois a déjà beaucoup fait en matière de protection. Pour lui, le territoire est suffisamment armé pour affronter les défis induits par le changement climatique. Il est conscient que l'élévation prévisible du niveau de la mer pénalisera la capacité d'évacuation des eaux, mais il juge que le territoire est proactif en la matière et tout à fait conscient des enjeux qui l'attendent.

Un participant demande quels sont les milieux aquatiques du territoire et ce qu'il est possible de faire pour les gérer.

Philippe PARENT souligne la richesse des milieux aquatiques du territoire. Il assure que les acteurs du secteur en sont conscients et qu'ils font tout pour le préserver.

Un participant s'enquiert des moyens de financement de dispositifs équivalents aux Pays-Bas.

Philippe PARENT indique que les Belges et les Néerlandais sont en avance dans ce domaine. A titre de comparaison, il explique qu'un million d'euros par an est investi dans les ouvrages hydrauliques en France, pendant que les Pays-Bas y consacrent un milliard d'euros par an. Néanmoins, il rappelle que les trois quarts de ce pays sont situés sous le niveau de la mer. Les gestionnaires de l'eau ont donc une stature particulière et des moyens conséquents. Philippe PARENT ajoute que, s'agissant du financement des ouvrages, les plus importants sont financés par l'état néerlandais, tandis que les wateringues le sont par les collectivités. Selon lui, les deux systèmes sont donc relativement similaires.

Un participant rappelle que les Pays-Bas ont subi une inondation catastrophique en 1953. Il leur était donc nécessaire de prendre le taureau par les cornes afin que cela ne se reproduise plus. Il déplore qu'en France, les décideurs attendent qu'il se produise une catastrophe pour prendre des décisions. Pour ce participant, il est nécessaire de prendre à bras-le-corps les problèmes générés par le réchauffement climatique.

Alain DUPUY, enseignant-chercheur à l'ENSEGID de Bordeaux.

Alain DUPUY débute sa présentation par l'état actuel des ressources en eau. L'eau douce représente 3 % des ressources totales en eau. Près des trois quarts de cette eau sont sous forme de glace, tandis qu'un quart se trouve sous la terre. L'eau de surface, quant à elle, ne représente que 0,3 % de la ressource en eau. Pour Alain DUPUY, ces chiffres prouvent que le grand public se fait une fausse idée sur une prétendue surabondance de l'eau sur terre.

S'agissant du cycle de l'eau, les précipitations représentent 113 000 kilomètres cubes d'eau, dont 73 000 kilomètres cubes repartent dans l'atmosphère. Les écoulements de surface représentent 36 000 kilomètres cubes d'eau, quand les crues représentent 26 000 kilomètres cubes. Le domaine souterrain représente 10 000 kilomètres cubes d'eau, ce qui est très peu.

Alain DUPUY revient sur le climat actuel. Pour lui, le changement climatique doit s'envisager selon la définition du GIEC, c'est-à-dire en prenant en compte l'impact des activités humaines. Il constate que depuis la révolution industrielle, l'Homme affecte le climat et que ses activités ont un impact sur ce dernier.

Depuis 1980, la température moyenne est en augmentation constante partout sur le globe. Pour Alain DUPUY, les effets de ce réchauffement sont notamment une salinisation des ressources et une diminution des eaux souterraines. Il souligne que ces dernières représentent 90 % du stock d'eau douce disponible.

Alain DUPUY passe ensuite à une vision prospective du climat. La zone située autour de l'équateur va devenir plus humide qu'elle ne l'est actuellement, tandis que des zones sèches vont se décaler vers le Nord et le Sud. Il estime que pour un territoire septentrional, tel que Dunkerque, cela ne devrait pas poser de problème en termes de disponibilité en eau. Par contre, les régions situées dans le Sud de la France connaîtront d'importantes variations. Selon Alain DUPUY, la majorité des modèles de simulation du climat prévoient un temps plus humide en hiver, pour le Nord de l'Europe, et une baisse générale des précipitations en été. Ce que décrit Alain DUPUY aura des conséquences négatives, notamment sur la fonte des glaciers. En outre, cette situation se traduirait par une perte de zones arables dans le bassin méditerranéen, mais en ferait gagner en Sibérie et du Canada. Enfin, la fonte des glaces fera monter le niveau des océans et contribuera à l'acidification de ces derniers.

En France, plus particulièrement, cette modification va induire des bouleversements dans l'alimentation des cours d'eau et des nappes phréatiques. A ce sujet, Alain DUPUY attire l'attention des participants sur le fait que l'eau souterraine représente l'essentiel de notre stock. Au-delà de ces phénomènes, ces changements climatiques vont s'accompagner de mobilités de populations, désireuses de rejoindre des zones plus hospitalières. Ces mouvements de populations auront des conséquences sur la consommation d'eau. De même, une érosion de la biodiversité est à prévoir, tout comme une utilisation intensive des ressources hydriques.

Alain DUPUY précise que l'élévation de la température va provoquer une modification du régime des précipitations, avec une nette diminution de ces dernières en été. Or, dans le cycle de l'eau, la grande majorité de l'eau disponible sur terre provient des précipitations. D'autre part, Alain DUPUY prévoit à partir de 2100 une augmentation des périodes de sécheresse dans le Sud du pays. Il indique que les pouvoirs publics sont inquiets à ce sujet, qui pourrait avoir de graves conséquences sur la dynamique agricole du pays.

Pour Alain DUPUY, ces phénomènes vont avoir des conséquences directes, telles que celles décrites précédemment, mais également indirectes. A ce titre, il gage qu'une diminution des eaux de surface se traduira par des prélèvements plus importants dans le stock souterrain. A ce stade de sa présentation, il juge utile de préciser qu'une nappe phréatique met plusieurs milliers d'années à se recharger. Dès lors, il est plus que nécessaire de mettre des stratégies en place. Alain DUPUY plaide pour l'établissement de règles claires de gestion. Pour lui, c'est aux politiques – aidés des scientifiques – de prendre ces décisions. Il est nécessaire d'avoir un usage raisonnable de la ressource en eau et de mettre en place les bons outils de gestion.

Alain DUPUY termine sa présentation par les actions potentielles, immédiatement opérationnelles : optimisation des usages, économies, limitation des fuites, réutilisation et valorisation de l'eau. Il invite les décideurs et les citoyens à se poser les bonnes questions à ce sujet.

Second débat

Alain DUPUY, enseignant-chercheur à l'ENSEGID de Bordeaux.

Un participant se désole que l'eau devienne une denrée rare et craint une « guerre de l'eau ».

Alain DUPUY le rassure, une telle situation n'étant pas envisageable en Europe. Il ajoute qu'en outre, les décideurs européens ont pris conscience qu'une pénurie est possible. Tout est donc fait pour apprendre à gérer cette ressource.

Pour Alain DUPUY, c'est davantage le secteur agricole qui pourrait pâtir de la situation, plutôt que la population.

Un participant s'interroge sur le cycle de l'eau, en particulier sur ce qui produit une déperdition de l'eau retombant sur terre.

Alain DUPUY précise que l'eau finit toujours par retomber sur terre, mais jamais au même endroit et au même moment. D'autre part, si le cycle des précipitations est perturbé, la population ne vivra que sur du stock, ce qui sera problématique.

Un participant s'enquiert de grandes décisions prises sur la thématique de l'eau durant la COP21.

Alain DUPUY souligne que l'eau ne faisait pas partie des grandes négociations de la COP21. Par contre, elle en fera partie lors de la COP22. Toutefois, il rappelle que la COP21 s'est penchée sur la limitation de la température qui, indirectement, a un effet sur la disponibilité de la ressource.

Un participant s'interroge sur les solutions technologiques envisagées et sur leur utilité.

Alain DUPUY juge ces solutions très utiles et cite l'exemple de l'Australie et du *Water Use*. Il les juge transposables à la France.

Un participant craint que les grandes puissances ne se livrent à un combat acharné pour le contrôle de l'eau.

Encore une fois, Alain DUPUY ne croit pas à un conflit lié à l'eau. Néanmoins, il souligne que les flux mondiaux d'eau virtuelle sont complètement déséquilibrés.

Un participant demande ce que les citoyens sont en mesure de faire pour enrayer la situation.

Pour Alain DUPUY, un accord mondial est nécessaire, car le problème est global. Quant à des actions individuelles, il conseille aux participants d'être attentifs à leur consommation en eau, en privilégiant le bon sens.

Un participant revient sur les prévisions climatiques pour le Nord de l'Europe et juge qu'avec davantage de soleil en été, le temps ne devrait être que plus agréable.

Alain DUPUY rappelle que pour le Nord de l'Europe, ces prévisions sont à l'horizon 2100.

Un participant suggère d'appliquer une tarification progressive de l'eau.

Alain DUPUY estime qu'on pourrait l'envisager, mais avec des moyens de mesure *ad hoc*.

Un participant demande si les programmes scolaires traitent du sujet de l'eau.

Alain DUPUY indique que les programmes abordent cette question, mais pas dans l'optique d'une meilleure gestion, ce qu'il regrette.

Un participant s'interroge sur les raisons pouvant expliquer le retard de la France dans une meilleure gestion de l'eau.

Selon Alain DUPUY, la France n'est pas en retard d'un point de vue technique, bien au contraire.

Observations et avenir en Artois-Picardie sur les ressources en eau, résilience et gestion des risques

Daniel BERNARD, hydrogéologue à l'Agence de l'eau.

Daniel BERNARD précise que l'eau potable distribuée dans le bassin Artois-Picardie vient à 95 % de stocks souterrains. Cette caractéristique induit que les agences de l'eau travaillent presque exclusivement sur la prévention de la pollution des nappes souterraines. Le bassin Artois-Picardie comporte près de 1 100 points de captage d'eau potable, tandis que les Flandres n'en ont aucun. Pour Daniel BERNARD, cela explique pourquoi le territoire de Dunkerque, s'approvisionne dans le champ captant de Houlle-Moulle, situé dans le département du Pas-de-Calais.

S'agissant de ce champ captant, Daniel BERNARD présente des données chiffrées. Ces dernières démontrent que les prélèvements en eau de ce champ sont en constante augmentation. Selon lui, cette situation peut – à terme – conduire à une dégradation de la ressource.

Daniel BERNARD souligne l'importance des périmètres de protection, entourant les points de captage et servant à limiter l'impact de l'activité humaine dans ces zones. Cet impact se traduit par une pollution de la nappe, générée par le secteur agricole, industriel, mais aussi par l'assainissement des zones d'habitation.

Concernant le bassin Artois-Picardie, on note une pollution de l'eau par les nitrates, relativement importante par endroit. S'agissant plus particulièrement du secteur de Houlle-Moulle, la situation est satisfaisante. Néanmoins, pour Daniel BERNARD, il faut rester attentif à cette problématique, tout comme à celle des pesticides.

Daniel BERNARD note qu'il existe un décalage de trois mois entre le pic des pluies efficaces et la remontée maximale de la nappe phréatique. Ce phénomène vient aggraver la pollution des nappes.

En guise de conclusion, Daniel BERNARD sensibilise l'auditoire à la nécessité d'une prévention efficace de la pollution des sols.

Troisième débat

Daniel BERNARD, hydrogéologue à l'Agence de l'eau.

Un participant s'interroge à propos de l'impact des activités humaines sur la qualité de l'eau et se demande si les mesures de prévention sont efficaces.

Pour Daniel BERNARD, la prévention est une affaire de volonté et de pédagogie. S'agissant de la pollution induite par le secteur agricole, Alain BERNARD note que l'hétérogénéité des acteurs de ce secteur fait qu'un dialogue n'est pas toujours simple. D'autre part, certaines habitudes anciennes sont tenaces.

Un participant s'inquiète de l'impact des activités humaines sur la qualité de l'eau.

Daniel BERNARD se veut rassurant, mais il reconnaît que le passé industriel de la région a – aujourd'hui encore – des effets sur la nappe phréatique.

Un participant s'enquiert des contrôles sanitaires réalisés sur l'eau potable.

Pour Daniel BERNARD, l'eau potable est soumise à une réglementation très stricte, cette dernière étant soumise à de multiples contrôles, tout au long de son exploitation.

Un participant s'interroge sur l'utilité d'expériences visant à réduire le taux de chlore dans l'eau potable.

Daniel BERNARD estime qu'il est nécessaire de chlorer l'eau potable afin de préserver sa qualité. Il juge ces expériences utiles, dans la mesure où leur but est d'atteindre un seuil olfactif acceptable pour le consommateur.

Un participant demande s'il est possible de déterminer la part de la pollution industrielle, par rapport à celle des particuliers.

Daniel BERNARD précise que la pollution des particuliers est générée par l'assainissement, mais que dans la mesure où les zones d'habitation ne sont pas à proximité des points de captage, cela ne représente pas un problème. Il en est de même pour les zones industrielles. Par contre, des zones d'activité éparses, se situant en zone rurale, peuvent être un facteur de pollution des zones de captage.

Un participant s'inquiète de la dépendance du Dunkerquois vis-à-vis de l'Audomarois pour son approvisionnement en

eau potable.

L'avis de Daniel BERNARD est qu'une « guerre de l'eau » n'est pas envisageable au niveau local et qu'une solidarité de tous les acteurs de ce secteur doit être de mise.

Conclusion

Bertrand RINGOT, maire de Gravelines, Président du Syndicat de l'eau, vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Bertrand RINGOT remercie les participants et les intervenants, pour ce débat particulièrement riche et constructif. Il rappelle que le prochain forum aura lieu le 14 avril, à Dunkerque, pour traiter du sujet de la tarification de l'eau.